



Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	4
II. Budget	5
III. Situation économique	5
A. Généralités	5
B. Services financiers	6
C. Tourisme	7
D. Agriculture et pêche	7
E. Communications et infrastructure	7
IV. Situation sociale	8
A. Emploi et immigration	8
B. Éducation	8
C. Santé	9
D. Criminalité et sécurité publique	10

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement territorial, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 18 décembre 2017 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml.



E. Droits de l'homme	10
V. Environnement	11
VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	12
VII. Statut futur du territoire	13
A. Position du gouvernement du territoire	13
B. Position de la Puissance administrante	13
VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale	14

Le territoire en bref

Territoire : Les Îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur Augustus (Gus) Jaspert (août 2017).

Situation géographique : Situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des Îles Vierges américaines, le territoire est constitué d'une soixantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel avec les Îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

Superficie : 153 kilomètres carrés

Zone économique exclusive : 80 117 kilomètres carrés

Population : 28 200 habitants (recensement de 2010), dont 39 % ont le statut de citoyen ou la qualité de natifs (belongers). La grande majorité des non-natifs (non-belongers) sont originaires de pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Europe.

Espérance de vie à la naissance : 76,5 ans [hommes : 72,9 ans; femmes : 80,8 ans (estimations de 2015)]

Langue : Anglais

Capitale : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola).

Chef du gouvernement territorial : Le Premier Ministre Daniel Orlando Smith

Principaux partis politiques : National Democratic Party; Virgin Islands Party

Élections : La dernière élection a eu lieu le 8 juin 2015; la prochaine doit se tenir au plus tard fin septembre 2019.

Parlement : Assemblée monocamérale de 15 membres

Produit intérieur brut par habitant : 31 300 dollars (estimation de 2013)

Économie : Services financiers et tourisme

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Taux de chômage : 2,8 % (2014)

Monnaie : Dollar des États-Unis

Aperçu historique : Les premiers habitants connus du territoire étaient des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Néerlandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément à l'ordonnance constitutionnelle des Îles Vierges britanniques de 2007, la Couronne britannique nomme un gouverneur dont les responsabilités portent notamment sur la défense, la sécurité intérieure, les affaires étrangères, les conditions d'emploi dans la fonction publique et l'administration des tribunaux. La constitution dispose que des pouvoirs concernant certains domaines des affaires étrangères relevant de la compétence des ministères locaux sont délégués au gouvernement territorial. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réserve le droit de légiférer sur les questions relatives à la paix, l'ordre et la bonne gouvernance des Îles Vierges. En matière de relations extérieures, le gouvernement territorial est habilité à négocier des traités portant sur des domaines particuliers, dont certaines questions touchant au secteur des services financiers extraterritoriaux.

2. La Constitution de 2007 a institué un pouvoir exécutif plus structuré, organisé selon un mode de gouvernement collégial. Le cabinet se compose du Gouverneur, du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de l'Assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et du Procureur général (membre *ès qualités*). Le Gouverneur préside les réunions du cabinet mais ne dispose pas du droit de vote. L'ordre du jour est établi par le comité directeur du cabinet, composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du Secrétaire du Cabinet. L'Assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (dont 9 représentent chacun une circonscription et 4 le territoire dans son ensemble).

3. La constitution dispose que des élections générales doivent se tenir au moins une fois tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir qualité de natif. Le statut de natif confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit résider sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir prétendre au statut de résident permanent, après quoi elle pourra chercher à obtenir le statut de natif. Lors des élections législatives du 8 juin 2015, le National Democratic Party, parti au pouvoir dirigé par le Premier Ministre Daniel Orlando Smith, a de nouveau remporté la majorité des sièges (11 sur 13), les sièges restants revenant au Virgin Islands Party.

4. Le droit en vigueur dans les Îles Vierges britanniques associe la common law britannique et lois les promulguées soit par le pouvoir législatif local, soit par le Royaume-Uni au nom du territoire. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et de la Cour d'appel (Court of Appeal). Le système judiciaire comprend également un tribunal de première instance (magistrates' court), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (juvenile court) et un tribunal correctionnel (court of summary jurisdiction). Trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni est la juridiction suprême. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer (British Overseas Territories Act) prévoit que les « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer » sont citoyens britanniques.

5. Lors du séminaire régional pour le Pacifique tenu à Quito du 30 mai au 1^{er} juin 2012, le représentant des Îles Vierges britanniques a déclaré qu'alors que le territoire poursuivait son développement, le gouvernement tenait à maintenir ses relations avec

la Puissance administrante sur la base du respect mutuel et d'un partenariat responsable. En outre, lors du séminaire régional pour les Caraïbes tenu à Quito du 28 au 30 mai 2013, il a déclaré que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) devait définir des objectifs précis et réalisables, compte tenu des spécificités de chaque territoire, pour faire progresser le processus de décolonisation dans tous les territoires.

II. Budget

6. L'exercice budgétaire du gouvernement des Îles Vierges britanniques court de janvier à décembre. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, le montant estimatif des dépenses du territoire s'établissait à environ 314 millions de dollars pour 2016 et celui des recettes était de l'ordre de 328 millions de dollars. En raison des incidences économiques considérables des ouragans Irma et Maria, la situation budgétaire du gouvernement territorial devrait se détériorer en 2018, car on prévoit que les recettes publiques diminueront de 40,4 % par rapport aux prévisions initiales (faites avant les catastrophes). Outre les projets de réfection des infrastructures, la Puissance administrante est déterminée à aider le gouvernement territorial à redresser ses finances, conformément aux Protocoles pour une gestion financière efficace.

III. Situation économique

A. Généralités

7. L'économie des Îles Vierges britanniques repose sur deux grands piliers, à savoir le tourisme et les services financiers extraterritoriaux. D'après le gouvernement territorial, le produit intérieur brut (PIB) nominal s'est élevé à 1008,67 millions de dollars, soit 0,11 % de moins qu'en 2015. Entre le 7 août et le 19 septembre 2017, les Îles Vierges britanniques ont été frappées par une inondation et deux ouragans (Irma et Maria) de catégorie 5, rares par le passé. D'après la Puissance administrante, au moment de la rédaction du présent rapport, les dommages subis dans l'ensemble du territoire seraient de l'ordre de 3,6 milliards de dollars, soit près de 3,5 fois le PIB nominal du territoire en 2016. Selon les estimations du gouvernement territorial, le PIB nominal de 2018 devrait être inférieur de 37 % à celui de 2016 et celui de 2017 devrait être en recul de 15,18 % par rapport à 2016. Premier secteur économique en pourcentage du PIB et en matière d'emploi, le tourisme a été le plus durement touché, suivi par les services financiers et le secteur public. Le coût des dommages pourrait être nettement supérieur aux prévisions, une fois que les pertes économiques auront été dûment comptabilisées.

8. Dans un discours prononcé à l'occasion de la conférence d'annonce de contributions de haut niveau CARICOM – ONU, tenue à New York du 20 au 21 novembre 2017, le Premier Ministre et Ministre des finances a fait part de sa vision concernant la reconstruction du territoire dans les domaines suivants: résilience climatique des infrastructures, énergie, technologies de l'information et des communications, préservation de l'environnement, accessibilité et investissement social. Il a fait observer que le territoire ne présentait pas les conditions requises pour bénéficier de l'assistance au développement prévue par la réglementation de l'Organisation de coopération et de développement économiques et a lancé un appel à l'appui des plans de reconstruction des Îles Vierges britanniques.

9. Le gouvernement territorial a réalisé une consultation sur le relèvement et le développement des Îles Vierges britanniques du 20 décembre 2017 au 20 janvier 2018, durant laquelle il a sollicité l'avis du grand public sur ses propositions de relance à court, moyen et long terme. Le document de consultation expose les secteurs et les mesures prioritaires ainsi que les propositions relatives à l'établissement d'un dispositif de gouvernance chargé de gérer la reprise et à la création d'un nouvel organisme chargé de promouvoir l'exécution des plans de redressement. Les efforts de relèvement seront axés sur les domaines suivants: services sociaux et services à la personne, infrastructures, monde de l'entreprise et économie, ressources naturelles et changements climatiques et gouvernance.

B. Services financiers

10. En 2015, les services financiers représentaient environ les deux tiers de l'activité économique totale du territoire. Toutefois, les recettes tirées de ces services cette même année s'élevaient à 175 millions de dollars, soit moins que l'année précédente. En 2015, le nombre de fondations de sociétés anonymes a diminué pour la première fois, reculant de 9,6% par rapport à 2014.

11. Au premier semestre de l'année 2017, 16 316 sociétés étaient constituées aux Îles Vierges britanniques, contre 16 223 durant la même période en 2016.

12. En avril 2016, les Îles Vierges britanniques ont conclu avec le Royaume-Uni un accord bilatéral sur l'échange de renseignements concernant la propriété effective. Cet accord, entré en vigueur en juin 2017, permet aux forces de l'ordre d'avoir accès, en temps pratiquement réel, aux données sur la propriété effective des entreprises constituées en sociétés et des personnes morales dans leurs territoires respectifs.

13. Dans le communiqué adopté à la sixième séance du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenu à Londres les 28 et 29 novembre 2017, les territoires d'outre-mer et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont félicités des progrès que ces territoires ont réalisés en collaboration avec les centres financiers en ce qui concerne l'application des dispositions de l'échange de notes concernant la possibilité offerte aux forces de l'ordre de partager des informations relatives à la propriété effective, notamment grâce à la mise en place de nouveaux systèmes sûrs en vue de la collecte, de l'échange et de l'utilisation des données, là où il n'en existe pas. Les membres du Conseil se sont engagés à réexaminer l'efficacité de ces mesures six mois avant leur date limite de mise en œuvre. Ils saluent la contribution des territoires d'outre-mer aux efforts internationaux visant à promouvoir la transparence fiscale et la lutte contre la délinquance financière, leur engagement constructif avec le groupe « Code de conduite (fiscalité des entreprises) » de l'Union européenne ainsi que leur participation à la première réunion du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs. Le Conseil ministériel conjoint a réaffirmé qu'il était résolu à jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre la corruption et s'est engagé à faire de la poursuite de ses travaux une priorité afin d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption en temps voulu aux territoires, en particulier lorsque ces derniers en ont fait la demande, et à définir un calendrier précis pour ce processus, sur la base des conclusions de la réunion tenue pendant la septième session de la Conférence des États parties à la Convention, réunie à Vienne du 6 au 10 novembre 2017.

C. Tourisme

14. Selon les statistiques du gouvernement territorial, 1 124 380 arrivées de touristes ont été enregistrées au total en 2016, dont 407 764 pour une journée et 699 105 croisiéristes.

15. Le 13 novembre 2017, à l'occasion de la deuxième session de la troisième Assemblée des Îles Vierges britanniques, le Premier Ministre a décrit l'état de l'industrie touristique après le passage des ouragans Irma et Maria en septembre 2017, annoncé que la relance économique du territoire constituait une priorité de son gouvernement et souligné l'étendue des dégâts. Le secteur touristique florissant, qui se remettait à peine de la crise financière mondiale de 2008, a le plus souffert des catastrophes naturelles. Le Premier Ministre a particulièrement souligné les incidences des ouragans sur : a) le sous-secteur de la plaisance, essentiellement en raison d'un système d'entreposage inefficace et b) les sous-secteurs de la villégiature et de l'hôtellerie sur des îles comme Virgin Gorda.

D. Agriculture et pêche

16. Selon la Puissance administrante, l'agriculture et la pêche représentaient environ 1,45 % du PIB du territoire en 2014. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations. Le territoire compte environ 800 hectares de terres cultivées et 4 000 hectares de pâturages. Les principales cultures sont les fruits et les légumes, destinés tant à la consommation locale qu'à l'exportation. Les Îles Vierges américaines constituent le principal importateur de produits de l'agriculture et de la pêche en provenance des Îles Vierges britanniques.

17. La loi de 1997 relative à la pêche et la réglementation de la pêche de 2003 régissent les activités de la petite pêche commerciale et de la pêche de loisir, qui alimentent principalement le marché local.

E. Communications et infrastructure

18. Les Îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. D'après la Puissance administrante, les ouragans Irma et Maria ont causé d'importants dégâts aux routes, dont les coûts de réparation seront élevés.

19. Les Îles Vierges britanniques comptent trois aéroports internationaux, le principal étant l'aéroport international Terrance B. Lettsome, à Beef Island. Des liaisons maritimes directes sont assurées depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Un port en eau profonde se trouve à Road Town. Des navires transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola, d'autres îles du territoire et les Îles Vierges américaines.

20. Les travaux d'agrandissement du terminal de croisière à Tortola et d'aménagement de son côté ville, qui avaient débuté en 2014, se sont achevés début 2016 et le nouveau terminal est entré en service en mars 2016.

21. L'aménagement du territoire des Îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (Physical Planning Act), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire.

22. L'ensemble du territoire dispose d'un accès aux télécommunications à haut débit, y compris à Internet. Trois grands fournisseurs de service, soumis à un cadre réglementaire établi en 2006, sont présents sur le marché.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

23. Selon les statistiques fournies par la Puissance administrante, le territoire comptait 19 657 actifs en 2015, dont plus de 60 % de travailleurs étrangers. La majorité des emplois sont concentrés sur les îles de Tortola (85,1 %) et Virgin Gorda (10,8 %).

24. Avant les ouragans Irma et Maria, les principales sources d'emploi étaient le gouvernement du territoire (21,3 %), les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (16,8 %), l'immobilier, la location et d'autres activités commerciales (16,3 %).

25. Selon la Puissance administrante, le taux de chômage, stable depuis 2010, était de 2,8 % en 2015. Les effets des ouragans Irma et Maria sur le chômage sont inconnus à ce stade. L'initiative du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes, qui vise à recenser les jeunes sans emploi et à leur dispenser une formation professionnelle et pratique de base pour les préparer à entrer dans la vie active, se poursuit.

26. En novembre 2014, un comité consultatif de 17 membres chargé d'évaluer les effets d'une augmentation du salaire horaire minimum a été constitué après que le gouvernement territorial en a approuvé la création le 19 septembre 2014. Dans le rapport daté du 21 juillet 2015 qu'il a présenté à l'Assemblée le 2 novembre 2015, le comité a recommandé que le salaire minimum, qui était de 4 dollars par heure depuis 1999, soit porté à 6 dollars. À compter du 1^{er} octobre 2016, le salaire minimum s'élève donc à 6 dollars l'heure.

27. Les personnes de bonne moralité ayant achevé leur scolarité (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées à un natif depuis au moins trois ans ou résidant sur le territoire des Îles Vierges britanniques depuis au moins 20 ans, sont dispensées de permis de travail. D'après la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle. Le 8 janvier 2017, le Département de l'Immigration du Gouvernement territorial a annoncé qu'un permis d'entrée pluriannuel serait accordé aux personnes remplissant les conditions requises. Les employés du Territoire ou d'organes statutaires et les personnes bénéficiant d'une exemption de permis de travail de durée indéterminée et résidé sans interruption sur le territoire pendant au moins cinq ans pourront bénéficier d'une autorisation d'entrée pluriannuelle. Le permis d'entrée pluriannuel, différent du permis annuel, sera délivré tous les trois ans, après la date d'expiration du permis d'entrée en cours de validité.

B. Éducation

28. Le système éducatif du territoire est régi par la loi sur l'enseignement de 2004 et les amendements qui y ont été apportés, notamment celui de 2014. Cette loi énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs menés dans le cadre de la loi susmentionnée et la supervision à l'école, y compris les enquêtes suite à des plaintes émanant du public.

29. Avant les ouragans Irma et Maria, le territoire comptait 14 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 établissement préscolaire et 1 centre d'éducation différenciée. Il existait aussi plusieurs écoles primaires et secondaires privées. Sur les 20 écoles publiques du territoire, 9 ont ouvert le 6 novembre 2017 pour offrir des services d'éducation limités, les autres, gravement endommagées, devront être reconstruites. Certaines écoles ont temporairement organisé les classes dans des tentes.

30. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 17 ans. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H.L. Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités extérieures aux Îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle.

31. Les étudiants des territoires d'outre-mer bénéficient d'un tarif d'inscription dans les universités britanniques analogue à celui des étudiants nationaux, à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse durant les trois années précédant leur première année d'études universitaires. En outre, ils peuvent bénéficier des bourses pour l'enseignement supérieur ou professionnel offertes par l'Union européenne.

C. Santé

32. La Direction des services de santé du territoire a été créée en 2005 pour gérer les services de santé publique. Un plan national d'assurance maladie qui offre une couverture universelle a vu le jour en septembre 2015 et est opérationnel depuis janvier 2016.

33. Selon les informations de l'Organisation panaméricaine de la santé, le virus Zika, la fièvre de Chikungunya et la dengue sont des problèmes de santé préoccupants pour le système de santé du territoire. Le premier cas d'infection par le virus Zika a été signalé en juillet 2016 et 22 cas ont été confirmés au mois de septembre de la même année. Le Chikungunya a été introduit en 2014 et 47 cas ont été confirmés dans le territoire. Le nombre de cas de dengue a fortement augmenté en 2012, mais a enregistré une baisse sensible en 2014 et 2015. Entre 2010 et 2015, 710 cas ont été signalés. Le paludisme n'est pas endémique et aucun cas importé n'a été constaté au cours de la période considérée. Les maladies chroniques non transmissibles, principalement le cancer, le diabète et l'hypertension, sont des causes de morbidité et de mortalité importantes chez les adultes. La prévalence de l'obésité, due essentiellement à un mode de vie sédentaire et à un régime alimentaire riche en aliments transformés ou raffinés, est l'un des principaux facteurs de risques de maladies chroniques dans les îles Vierges britanniques, où l'obésité touche principalement les femmes et les enfants. Le Ministère de la santé et du développement social met en œuvre une stratégie décennale de prévention des maladies chroniques non transmissibles qui repose sur une approche multisectorielle. Aucun décès maternel n'a été enregistré dans le territoire au cours des 10 dernières années. Le territoire ne disposant pas de centre de formation médicale, les professionnels de la santé sont formés ailleurs dans les Caraïbes, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour pourvoir les postes nécessaires dans les secteurs public et privé, le personnel est recruté dans les Caraïbes, aux États-Unis, au Canada, aux Philippines et dans certains pays africains.

34. À sa sixième réunion, le Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer s'est félicité de ce que le Ministère britannique de la santé, qui opère conjointement avec Public Health England et les territoires, demeure déterminé à sensibiliser les territoires au Règlement sanitaire international et à développer les moyens d'intervention nécessaires en cas d'incidents majeurs de santé publique tels que les épidémies. Le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont débattu de l'importance de la sensibilisation et du renforcement des capacités et des compétences dans les territoires pour lutter contre les maladies non transmissibles telles que l'obésité et les problèmes de santé mentale, ainsi que des incidences de ces enjeux sur les populations des territoires. Ils se sont engagés à coopérer à ce propos, afin de partager les meilleures pratiques et ressources en matière de prévention et de les adapter aux besoins locaux.

D. Criminalité et sécurité publique

35. Selon la Puissance administrante, la criminalité dans les Îles Vierges britanniques est en recul depuis 2012. Les cambriolages, notamment, ont baissé de 50 % au premier trimestre de 2016 par rapport à la même période en 2015.

36. En 2017, le Royaume-Uni a continué de financer les services d'un conseiller en matière de répression établi à Miami (États-Unis d'Amérique), qui a coordonné, géré et facilité la formation des agents des services de répression du territoire et leur a fourni des conseils stratégiques en vue de leur faire acquérir de nouvelles techniques et compétences. Par ailleurs, le RFA Mounts Bay, transport de chalands de débarquement, stationné dans les Caraïbes depuis janvier 2017 dans le cadre des activités de patrouille de la Royal Navy dans l'Atlantique Nord a assuré tout au long de l'année une présence maritime britannique, fourni une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et un appui en matière de communication en cas de crise. Il a également participé, avec des bâtiments d'autres marines et des garde-côtes de la région, à la lutte contre les activités illégales en haute mer. Les navires RFA Mounts Bay et HMS Ocean ont apporté à la région un secours humanitaire vital, en particulier aux trois territoires touchés par les ouragans Irma et Maria en septembre, Anguilla, les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques et Caïques.

E. Droits de l'homme

37. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits de l'homme s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux de la personne et prévoit qu'une loi portera création d'une commission des droits de l'homme.

38. La politique et le plan nationaux pour l'égalité des sexes (2013) complètent le Protocole sur la violence domestique approuvé par le Gouvernement en novembre 2010. La loi sur la violence domestique (2011), entrée en vigueur le 31 octobre 2012, étend la définition de la violence domestique à la violence économique, à l'intimidation, au harcèlement, au harcèlement criminel et à la détérioration et la destruction de biens, tout en offrant une protection aux personnes qui entretiennent une relation de visite sans cohabiter. Le Partenariat pour la paix (PPP) est un programme psycho-éducatif de prévention de la violence de 16 semaines, lié aux tribunaux, destiné aux hommes ayant des comportements violents envers les femmes. En octobre 2011, le gouvernement a approuvé un programme de suivi à l'intention des hommes ayant achevé le programme du Partenariat pour la paix.

39. À la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Royaume-Uni et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont examiné leur volonté commune de continuer à promouvoir le respect des droits de l'homme et des obligations internationales dans les territoires. Dans le communiqué adopté à cette occasion, ils se sont félicités de l'engagement constructif des territoires dans les préparatifs effectués dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Les dirigeants des territoires d'outre-mer ont également réaffirmé leur volonté d'assurer les normes les plus élevées possibles en matière de protection de l'enfance et de promotion du bien-être des enfants dans les territoires. Lors de la réunion, le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont débattu des progrès réalisés dans la promotion de la coopération interinstitutions dans les territoires et dans la mise au point de plans d'intervention nationaux en vue de définir les priorités, relevé les difficultés particulières des territoires touchés par les récents ouragans et convenu que le bien-être des enfants devait rester une priorité centrale des plans de relance, à laquelle la reconstruction des écoles permettrait notamment de donner suite. Enfin, ils ont salué les progrès faits dans le cadre d'un mémorandum d'accord visant à encourager les territoires d'outre-mer à collaborer plus efficacement pour la protection des enfants.

V. Environnement

40. Les Îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides. Selon la Puissance administrante, depuis 2015, le territoire participe activement aux initiatives mondiales et à des projets spécifiques d'adaptation aux changements climatiques (il a notamment adopté en 2015 la loi portant création d'un fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques), ainsi qu'à la gestion durable des terres, en partenariat avec l'Union européenne et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

41. En 2014, le gouvernement du territoire a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et y interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies. D'après le gouvernement, environ 51 zones ont été déclarées zones protégées, dont des parcs nationaux et marins, des zones de pêche protégées, une réserve forestière (Sage Mountain National Park) et des plans d'eau. En fonction de leur désignation, les aires protégées sont actuellement gérées par la Fondation des parcs nationaux, le Département de la conservation et de la pêche ou le Département de l'Agriculture.

42. D'après l'Organisation panaméricaine de la santé, la gestion des déchets solides est un problème majeur dans les Îles Vierges britanniques. Le territoire dispose de peu de terres pouvant être utilisées comme décharges et la situation est rendue plus difficile encore par le terrain vallonné des îles, qui rend la construction de décharges complexe et coûteuse. Le volume de déchets du territoire a triplé au cours de la dernière décennie et les déchets sont soit déversés dans des décharges soit incinérés, car il n'y a pas actuellement d'installations de recyclage. L'élimination des déchets se fait principalement par incinération, à l'incinérateur de Pockwood Pond situé sur l'île de Tortola, qui a une capacité de 100 tonnes/jour et dans les décharges situées sur les îles principales de Tortola, Virgin Gorda et Anegada.

43. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, les gouvernements britannique et des territoires ont

reconnu que les dégâts causés par les ouragans Irma et Maria avaient rappelé la vulnérabilité des territoires face à des événements liés aux changements climatiques et les effets dévastateurs que ces événements pourraient avoir sur la vie et les moyens de subsistance des habitants. Ils se sont engagés à poursuivre leur collaboration en prévision des réunions internationales relatives aux changements climatiques, pour faire en sorte que les vues et les priorités des territoires d'outre-mer soient pleinement prises en compte dans les négociations. Il a été convenu qu'un représentant des territoires participerait en tant que membre de la délégation britannique à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Katowice (Pologne) du 3 au 14 décembre 2018. Cela montre que leur présence contribue utilement à souligner la nécessité de fixer des objectifs ambitieux en matière de changements climatiques. Le Royaume-Uni a réaffirmé sa volonté de collaborer avec les territoires d'outre-mer pour étendre aux territoires l'application des traités concernant les changements climatiques, notamment en faisant avancer les travaux visant à ce que les territoires désireux de ratifier l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto puissent le faire, dans le cadre de consultations initiales avec les territoires qui souhaiteraient participer aux réunions sur l'Accord de Paris prévues au premier semestre de 2018. Il a souligné l'importance des travaux d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les territoires d'outre-mer, ainsi que de la collaboration entre les territoires pour mettre en commun les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement et de questions liées aux changements climatiques, notamment dans le cadre des réunions annuelles des ministres de l'environnement des territoires.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

44. Les Îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

45. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

46. Le territoire participe aux réunions annuelles du Conseil interîles Vierges (Îles Vierges britanniques et Îles Vierges américaines), qui visent à aborder des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs et à promouvoir la coopération entre les deux territoires. Les thèmes suivants sont notamment examinés lors des réunions : lutte contre la délinquance, navigation de plaisance et pêche sportive, autres questions maritimes, coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics et culture et éducation.

47. Le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer indique que le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont poursuivi le débat sur les conséquences pour ceux-ci de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (aussi appelée « Brexit »). Il a aussi été précisé qu'un objectif manifeste des négociations de sortie était de parvenir à un accord qui convienne au Royaume-Uni et à toutes les entités qui lui sont associées et le Royaume-Uni a affirmé qu'il veillerait à ce que la sécurité et la viabilité économique

des territoires d'outre-mer soient protégées et, si possible, renforcées, après le « Brexit ».

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

48. La position du gouvernement du territoire au sujet du statut futur des Îles Vierges britanniques est exposée dans la section I.

B. Position de la Puissance administrante

49. Le 9 octobre 2017, à la 8^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique. Il a déclaré que ces territoires faisaient partie intégrante de la Grande-Bretagne à l'échelle mondiale et que le Royaume-Uni demeurait très attaché à leur sécurité et à leur prospérité, comme en témoignait l'intervention qu'il avait menée rapidement sur tous les plans pour faire face aux ravages causés par l'ouragan Irma dans certains territoires et les efforts de relèvement en cours.

50. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que le Conseil ministériel conjoint était la principale instance de dialogue politique de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer. Le Royaume-Uni s'est engagé à prendre en compte les priorités des territoires d'outre-mer, y compris Gibraltar, dans les négociations menées pour quitter l'Union européenne. Le Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer chargé des négociations avec l'Union européenne a été créé afin d'examiner les priorités des territoires et d'envisager de nouveaux domaines de collaboration. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que la responsabilité fondamentale du Gouvernement britannique au regard du droit international et de la Charte des Nations Unies était de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer et de leurs populations.

51. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires ont déclaré que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires, conformément aux souhaits de leurs résidents permanents. Le gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des

territoires, le Royaume-Uni conservant uniquement ceux nécessaires à l'exercice de sa responsabilité souveraine. Ils sont également convenus qu'ils devaient continuer de s'intéresser à ces questions pour garantir l'efficacité et l'évolution des dispositions constitutionnelles et promouvoir ainsi les intérêts des territoires et du Royaume-Uni.

VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

52. Le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/99 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport que lui avait adressé le Comité spécial (A/72/23) et la recommandation de la Quatrième Commission sur cette question. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges britanniques à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges britanniques, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Îles Vierges britanniques lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) Rappelle la Constitution des Îles Vierges britanniques de 2007 et souligne qu'il importe de poursuivre les débats sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités dans la mise en œuvre effective de cette Constitution et les initiatives visant à faire mieux connaître ces questions ;

e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande ;

f) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) Encourage le territoire à continuer de participer aux activités du Comité spécial, notamment aux séminaires régionaux ;

h) Souligne qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des vœux du peuple des Îles Vierges britanniques et comprenne mieux leur situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Îles Vierges britanniques et leur puissance administrante ;

i) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité des Îles Vierges britanniques de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans ce territoire ;

j) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle et prie la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

k) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme paradis fiscal, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

l) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

m) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges britanniques et de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution.



Map No. 2900 Rev. 3 UNITED NATIONS June 2016

Department of Field Support Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)